

PROJET D'ÉTABLISSEMENT
JARDIN D'ENFANTS
HALTE-GARDERIE
« UN SIX FONT »



SOMMAIRE

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

- 1) Le gestionnaire **p. 3**
- 2) La structure halte-garderie **p. 5**
 - a) Missions générales **p. 5**
 - b) Missions parallèles **p. 6**
 - c) Fonctionnement **p. 6**

PROJET SOCIAL

- 1) Préambule **p. 7**
- 2) Contexte intercommunal **p. 7**
 - a) Structures d'accueil sur le territoire **p. 7**
 - b) Données et caractéristiques démographiques **p. 7**
- 3) Historique du projet **p. 10**
- 4) Indicateurs et suivi **p. 11**

PROJET ÉDUCATIF

Nos valeurs, nos priorités sociales, nos orientations éducatives **p. 12**

PROJET PÉDAGOGIQUE

- 1) Les besoins spécifiques de l'enfant **p. 14**
- 2) Les objectifs pédagogiques **p. 16**
 - I- Accueillir l'enfant et sa famille **p. 16**
 - II – La vie Quotidienne **p. 16**
 - a) L'épanouissement et l'éveil de l'enfant
 - A travers... LE JEU
 - A travers... LES PROPOSITIONS EDUCATIVES
 - A travers... LE LANGAGE
 - b) Le change et la propreté
 - c) l'hygiène
 -
 - III- La place des parents **p. 19**
 - IV- Les partenaires **p. 20**
 - V- Le travail d'équipe **p. 20**

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Le gestionnaire

Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Place Toulouse Lautrec - BP 31

35310 MORDELLES

Tél : 02 23 41 28 00 Fax : 02 23 41 28 09

Le CIAS est placé sous la responsabilité du Président : Monsieur Alain PITON

Nature juridique :

Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1965, intégrant 7 communes de la couronne Nord-Ouest de RENNES, à savoir :

- MORDELLES	☞ 7 321 Habitants
- LE RHEU	☞ 8 571 « «
- ST-GILLES	☞ 4 716 « «
- CINTRE	☞ 2 276 « «
- CHAVAGNE	☞ 3 909 « «
- BREAL sous MONTFORT	☞ 5 973 « «
- VEZIN LE COQUET	☞ 5 650 « «
Total	☞ 38 416 Habitants* (Population légale, Insee 2016)

L'organisation :

L'organisation du Centre Intercommunal d'Action Sociale est basée autour de son Comité Syndical avec 2 Elus par commune (14 *délégués intercommunaux*) et qui représente l'organe politique. L'organe de gestion est représenté par le Conseil d'Administration du CIAS composé de 7 membres élus et 6 représentants de la société civile. Un bureau composé du Président et de 3 Vice-Présidents + le Directeur Général des Services entérine les décisions au quotidien.

Une conférence des maires a lieu 2 fois par an (*notamment au moment du débat d'orientation budgétaire*).

Les compétences exercées par le CIAS à l'Ouest de RENNES ont justifié son fonctionnement autour de 4 pôles :

❶ **Le pôle gérontologique :**

- 2 établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes,
- 1 établissement d'accueil de personnes âgées autonomes,
- 1 établissement d'accueil dédié aux personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER
- 1 accueil de jour,

- 4 hébergements temporaires
- 1 équipe spécialisée mobile,
- 1 service de soins infirmiers à domicile,
- 1 service d'aide et d'accompagnement à domicile...

② Un pôle d'aide à la population :

- accueil / aide sociale
- point accueil emploi

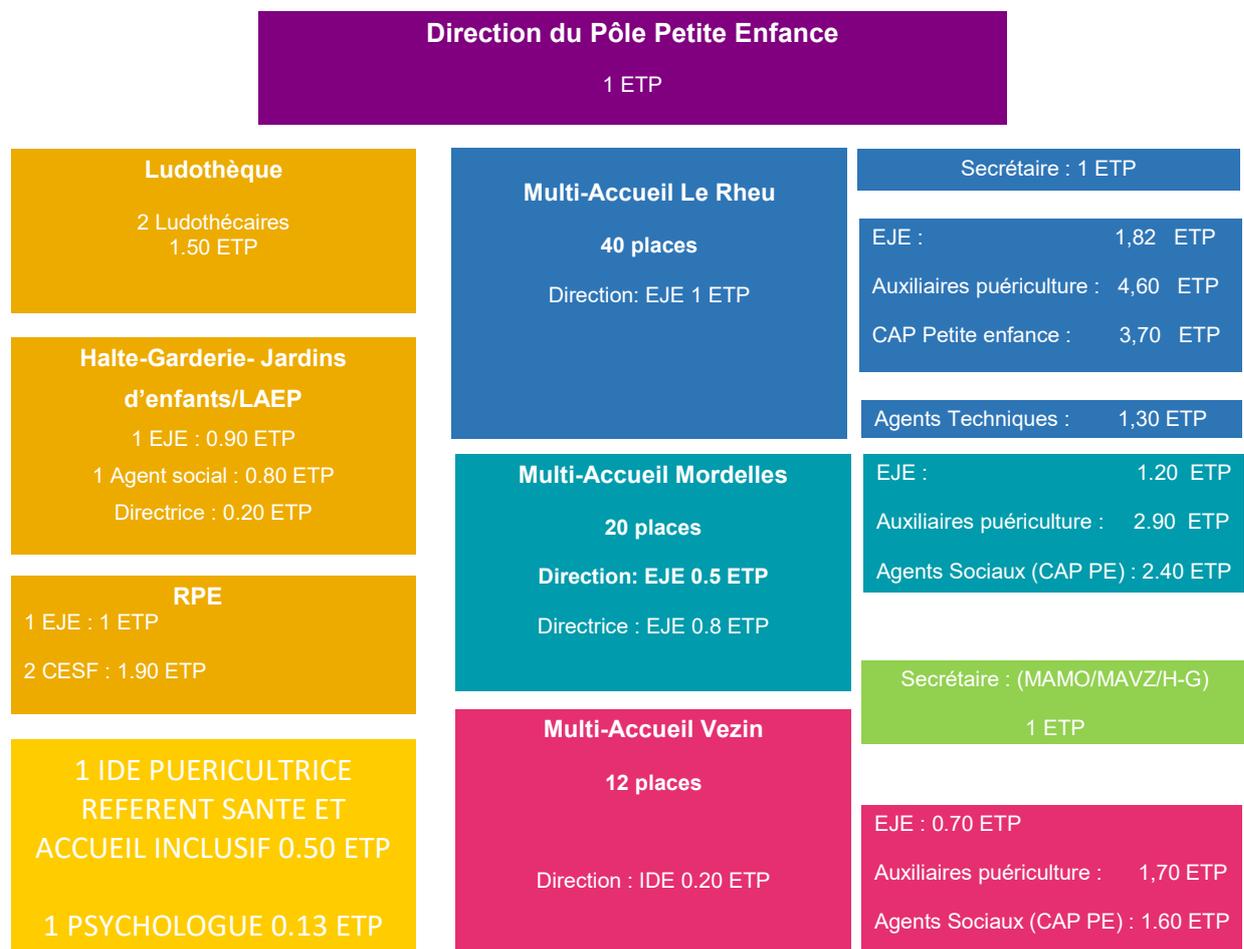
③ Un pôle administratif :

- comptabilité / finances
- ressources humaines
- services techniques

④ Un pôle « petite enfance » :

- Trois crèches collectives
- Une halte-garderie/Jardins d'enfants
- Un RPE (Relais Petite Enfance)
- Une ludothèque
- Un Lieu d'Accueil Enfant Parents

Organigramme Pôle PETITE ENFANCE



2) La structure Halte-Garderie /Jardin d'Enfants

Le jardin d'enfants est « un lieu de socialisation et d'éveil qui doit permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir tant au niveau psychologique, qu'affectif et social ». C'est aussi un lieu de prévention, de protection et d'écoute du tout petit et de sa famille.

Le jardin d'enfants accueille les enfants une à deux demies journées par semaine communes, le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 15h00 à 18h00.

a) Missions générales

Considérant **l'Ordonnance N° 2021-611 du 19 mai 2021** relative aux services aux familles venant modifier le Code de l'Action Sociale et des Familles, les missions des établissements d'accueil du jeune enfant s'inscrivent dans :

Art. L. 214-1. – Les services aux familles mentionnés au II de l'article L. 112-2 sont composés :

«Des modes d'accueil du jeune enfant, dans les conditions prévues au présent code ainsi qu'à l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et aux articles L. 7221-1 et L. 7232-1 du code du travail ;

«Des services de soutien à la parentalité, par l'accompagnement des parents dans leur responsabilité première d'éducation et de soin, dans les conditions prévues au présent code. »

« Art. L. 214-1-1. – I. – L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence.

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

«Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;

«Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;

« Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;

« Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

«Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;

«Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.

« Une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.

b) Missions parallèles

- Augmenter les capacités d'accueil
- Diversifier les personnels
- Simplifier les réglementations
- Associer les parents sur le projet éducatif
- Garantir la sécurité et le bien être
- Aménager les locaux permettant la mise en œuvre du projet éducatif

c) Fonctionnement Hors période de vacances scolaires

BREAL-SOUS-MONTFORT 8 Contour de la Madeleine Tél : 02 23 40 03 96	CINTRE Maison des P'tits Bouts - Rue de Rennes Tél : 02 99 64 11 48
Ouverture : mercredi de 9h00 à 12h00, et vendredi de 15h00 à 18h00	Ouverture le mercredi de 15h00 à 18h00
13 places	16 places
SAINT-GILLES Pôle Enfance - Rue du Pont aux Moines Tél : 02 99 64 88 81	CHAVAGNE 1,2,3, Soleil - Rue de La Croix Verte Tél : 02 99 64 28 53
Ouverture : mardi de 15h00 à 18h00 et vendredi de 9h00 à 12h00	Ouverture : mardi, jeudi de 9H00 à 12H00
16 places	16 places

Ce service d'accueil collectif peut recevoir des enfants à partir de l'acquisition de la marche.

- en accueil régulier : par la mise en place d'un contrat d'accueil réservant une à plusieurs demi-journée par semaine
- en accueil occasionnel : en fonction des places disponibles, la famille peut bénéficier de séances supplémentaires en réservant une à plusieurs demi-journées par semaine.

PROJET SOCIAL

I/ Preamble

La caractéristique du projet social relatif aux structures à la « petite enfance », gérées par le CIAS à l'Ouest de RENNES est bien dans cette volonté politique exprimée par les Elus représentant les 7 communes adhérentes et notamment :

- Offrir sur le territoire intercommunal une diversité de services et d'équipements en privilégiant la complémentarité entre ces équipements et ces services.
- Pouvoir mutualiser les moyens afin d'optimiser et garantir la faisabilité financière et l'offre aux familles.

Le projet social doit satisfaire à une équité dans l'offre aux usagers des 7 communes.

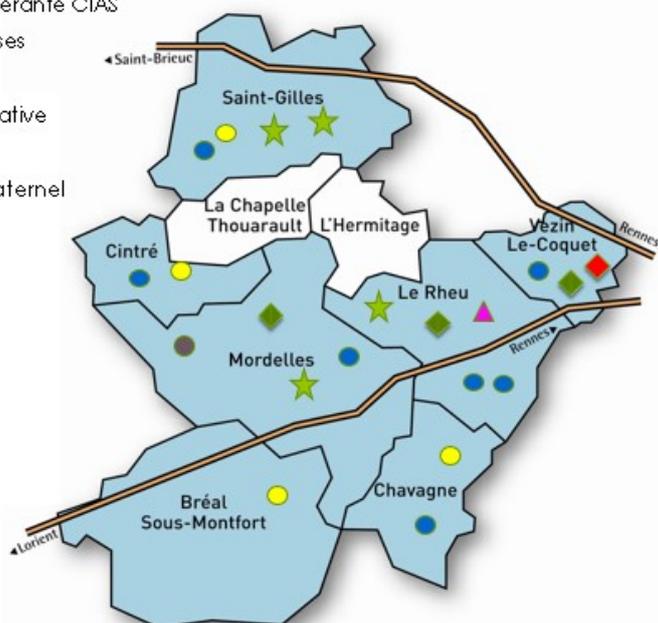
Le pôle « petite enfance » avec les multi accueils et les services développés autour de la halte-garderie, du RPE « Eveil & Vous » (sur 6 communes), de la ludothèque, du Lieu d'Accueil Enfants Parents est bien dans le registre de la complémentarité recherchée et répond à sa mission d'accueil des enfants de moins de 6 ans à l'échelle intercommunale.

Le socle du projet social est bien de mettre en adéquation les systèmes d'accueil avec les besoins des parents. C'est aussi la pertinence de la socialisation pour les enfants, l'accompagnement à la parentalité et pouvoir (devoir) exercer une mission de prévention.

II/ Contexte Intercommunal

A- Structures d'accueil sur le territoire (données CAF au 31/12/2020)

- ◆ Crèches collectives CIAS
- Crèche collective itinérante CIAS
- ◆ Multi accueil entreprises
- ▲ Crèche collective
- Halte garderie associative
- ★ Micro crèche
- Maison d'assistant Maternel



- 1 315 enfants de moins de 3 ans
- 215 places en accueil collectif sur le territoire
- 232 assistants maternels agréés dont 219 en activité (dont 25% de plus de 55 ans)
- 6 Maisons d'Assistants Maternels

B-Données et caractéristiques démographiques

Structure et composition des familles allocataires CAF du territoire (données CAF 2020)

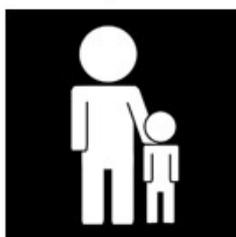
- 44 % des allocataires sont sans enfant
(53% en I&V)



- 40 % des allocataires sont des couples avec enfants (35% en I&V)



- 15 % des allocataires sont des monoparents
(12% en I&V)



Composition des familles allocataires CAF données 2020

40.39% de couples avec enfants (34.85% sur le Département) – 7.05% comparé à 2016

- 56.88% sur Cintré
- 34.58% sur Mordelles

15.17% de monoparents (11.88% sur le Département) -1.33% comparé à 2016

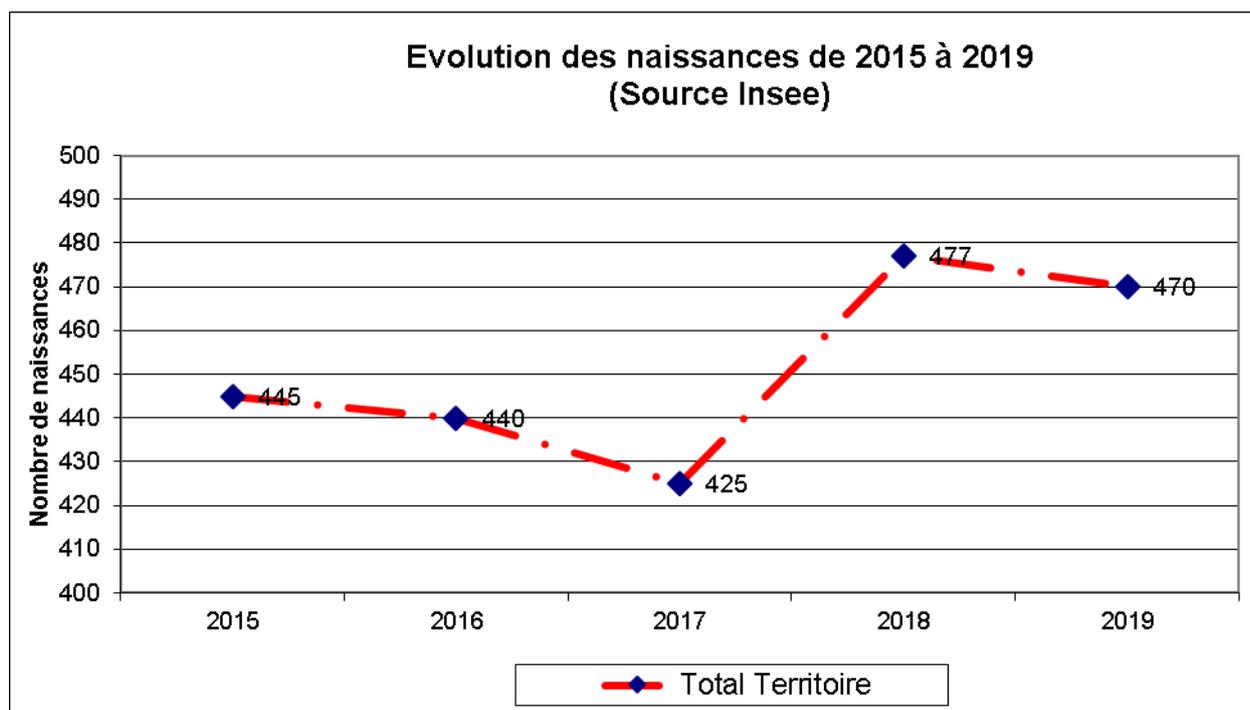
- + 3.42% sur Cintré

44.44% d'allocataires sans enfants + 8.38% comparé à 2016

- 50.45% sur Vezin-le-Coquet
- 26.96% sur Cintré

- ❖ Un territoire plus dynamique que le Département avec un pourcentage de couples avec enfants supérieur, malgré une légère baisse depuis 2016.
- ❖ Nous observons également une légère baisse des mono parents depuis 2016 avec un pourcentage cependant supérieur à celui du Département.

Evolution des naissances



❖ Augmentation globale du nombre de naissances sur tout le territoire entre 2016 et 2019 malgré une légère baisse entre 2018 et 2019

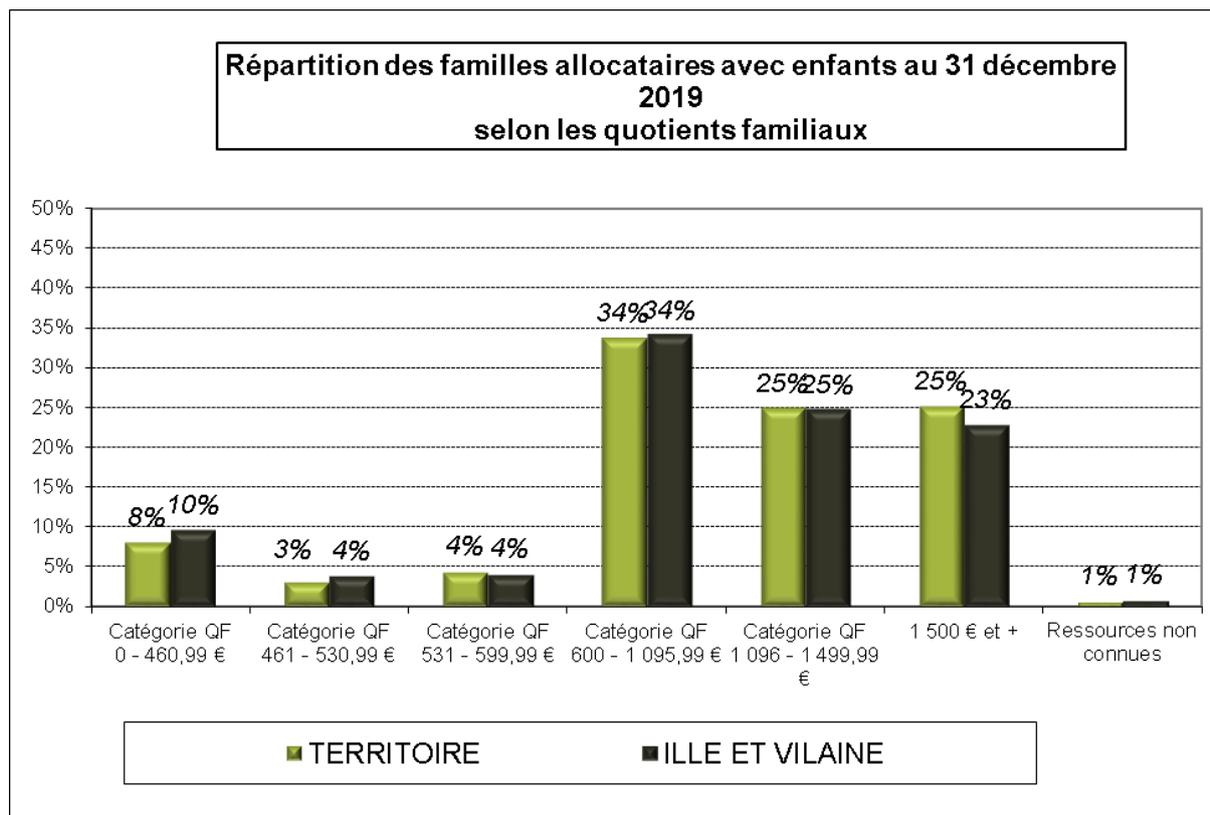
La part des parents biactifs et modes de gardes

2020	Nombre d'enfants allocataires 0-2 ans révolus	Taux de parents biactifs (*) ayant des enfants de 0-2 ans révolus	Nombre d'enfants potentiellement demandeurs de garde
Chavagne	117	61.82 %	72 (-6)
Cintré	87	68.29 %	59 (+9)
Le Rheu	307	64.21 %	197 (+18)
Mordelles	164	68.87 %	113 (+7)
Saint Gilles	196	71.91 %	141 (-1)
Vezein le Coquet	223	48.33 %	108 (-2)
Rennes Métropole	14 113	54.75 %	7 727
Total territoire	1094 2016 : 1062	63.90 % 2016 : 63.20	690 2016 : 665

(*) Taux de parents biactifs : % d'enfants ayant les 2 parents ou le parent unique occupés, c'est-à-dire travaillant ou en congé parental (sauf si les 2 parents ou le parent unique sont en congé parental à 100%)

- ❖ De manière générale le taux de parents biactifs est stable
- ❖ Le nombre d'enfants potentiellement demandeurs de garde est en hausse entre 2016 et 2020 particulièrement sur Le Rheu, Cintré et Mordelles.
- ❖ Il existe 215 places agréées pour l'accueil collectif et 219 assistants maternels en activité au 31/12/2020.

Données sociales et situation sociale des familles



Il existe une augmentation globale du nombre d'allocataires (CAF et MSA 5 948 en 2016 / 7 134 en 2020) sur le territoire avec un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale et plus marquée sur les communes de Saint Gilles, Le Rheu et Chavagne.

La part des familles à bas revenus (*le seuil des bas revenus est de 1105€ en 2020. Il s'agit du revenu de la famille par Unité de Consommation (UC) – UC = 1 pour l'allocataire / 0.5 par adulte et enfant de 14 ans ou plus / 0.3 par enfant de moins de 14 ans – on ajoute 0.2 pour les familles monoparentales*) a diminué pendant la période 2016-2020 pour se rapprocher de celle du Département.

49,67% des familles allocataires avec enfants ont un quotient familial supérieur ou égal à 1105€, sensiblement identique au pourcentage du Département (50%).

III) Historique du projet

Le jardin d'enfants a été créé en 1994 initialement sur les communes de BREAL-SOUS-MONTFORT, CHAVAGNE, CINTRE, MORDELLES, LE RHEU et SAINT GILLES.

Suite aux ouvertures des différents multi-accueils sur le territoire :

- LE RHEU le 9 mai 2005 avec 20 berceaux, puis reprise de la halte-garderie associative le 1^{er} mars 2013 et fusion le 5 mai 2014 permettant d'accueillir 40 enfants
- MORDELLES le 5 avril 2006 avec 20 berceaux
- VEZIN-LE-COQUET le 17 septembre 2012 avec 12 berceaux

Le jardin d'enfants s'est adapté aux besoins et existe aujourd'hui sur les communes n'ayant pas de multi-accueil, à savoir BREAL-SOUS-MONFORT, CHAVAGNE, CINTRE et SAINT GILLES. L'accueil est reparti une à deux séances par semaine selon les communes.

IV) Indicateurs et suivi

- Taux d'occupation
- Qualité de service
- La place des parents
- La commission Petite Enfance (implication des Elus)

REMARQUE ➤ Il s'agit de mesurer l'adéquation de l'offre et la demande exprimée ou besoins évalués.

LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif s'appuie sur des valeurs éducatives qui sont partagées par les membres de l'équipe en tenant compte des besoins de l'enfant en lien avec la **Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant**.

Il permet de donner du sens au travail en équipe au sein de la halte-garderie et se décline en objectifs et en moyens.

Etant force de proposition, il sera amené à évoluer avec les réflexions menées par les professionnels des différents sites.

Notre objectif premier est d'assurer un accueil de qualité et d'accompagner les enfants dans la séparation avec leur famille en leur permettant de s'éveiller à la vie de groupe et de faire de multiples découvertes.

Le projet éducatif donne des axes et le projet pédagogique les moyens d'y parvenir.

Nos Valeurs :

La confiance mutuelle, le respect de chacun,
le plaisir et l'égalité des chances.

Nos priorités sociales

- Répondre aux besoins multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil.
- Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions.
- Renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité.
- Favoriser la participation des familles ; Inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant des partenariats.

Nos orientations éducatives

- Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif en accompagnant le développement de leur autonomie.
- Agir en complémentarité avec les familles, en développant un lieu d'accueil et d'échanges, répondant à leurs besoins et adapté aux évolutions sociales.
- Permettre aux professionnels d'enrichir leurs compétences professionnelles.

Nos objectifs éducatifs

L'enfant

- ☺ Propositions éducatives adaptées à ses besoins et ses envies
- ☺ Favoriser l'éveil des sens
- ☺ Accompagner l'enfant dans ses découvertes afin qu'il développe sa curiosité
- ☺ Proposer sans jamais forcer
- ☺ Répondre aux besoins physiques et affectifs de l'enfant, en respectant ses rythmes.
- ☺ Les particularités de chacun sont reconnues et font l'objet d'une attention spécifique, notamment pour l'enfant en situation de handicap.
- ☺ Favoriser l'évolution psychique, cognitive, affective et motrice de l'enfant en développant son autonomie

La famille

- 👤 Mettre en œuvre des conditions favorables à la séparation quel que soit le mode d'accueil
- 👤 Partager des moments de convivialité avec les familles.
- 👤 Assurer une discrétion lors des transmissions
- 👤 Partager les savoirs avec les parents et écouter leurs questionnements sans jugements
- 👤 Valoriser et accompagner les compétences parentales.

Les professionnels

- 👤 Avoir une cohérence éducative
- 👤 Assurer une présence bienveillante auprès de l'enfant
- 👤 Aménager les espaces de façon sécurisante
- 👤 Garantir la même qualité d'accueil quel que soit le type d'accueil et le temps de présence de l'enfant.
- 👤 Développer des pratiques favorisant la mixité sociale et le rencontre culturelle.
- 👤 Proposer des accueils en réponse à des besoins spécifiques (accueil d'urgence, continuité d'accueil tous les jours sauf les WE et jours fériés)
- 👤 Permettre l'accueil d'enfants issus de tous milieux socioculturels.

PROJET PÉDAGOGIQUE

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »

L'objectif principal du jardin d'enfants est de préserver le bien être des enfants, offrir un lieu d'éveil, d'expériences et de socialisation.

Le jardin d'enfants est souvent l'un des premiers lieux collectifs fréquenté par le tout petit.

L'un des objectifs principaux est donc d'accompagner l'enfant et sa famille dans cette étape de séparation – individuation. Cette étape passée, l'équipe mettra en place des actions éducatives visant à favoriser l'autonomie de l'enfant. En effet le jardin d'enfants se veut être également une « passerelle » entre le milieu familial et l'école maternelle.

Les professionnels du jardin d'enfants se retrouvent autour de valeurs éducatives en lien étroit avec les besoins de l'enfant.

Ces valeurs sont la base du projet éducatif qui devient alors un document de référence pour l'ensemble des professionnels intervenants auprès des enfants et qui permet ainsi une réelle cohésion d'équipe.

Le jardin d'enfants est ouvert selon les communes de une à deux demi-journées de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Ils accueillent les enfants à partir de l'acquisition de la marche jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

L'effectif varie de 13 à 16 enfants selon les sites. Sur certaines communes les enfants sont accueillis dans des locaux mutualisés. Les professionnels restent attentifs dans l'aménagement de l'espace proposé afin de répondre de manière adaptée aux besoins des tous petits. Les professionnels peuvent donc être amenés à repenser l'espace avant d'accueillir le groupe

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

1) Les besoins spécifiques de l'enfant

L'accueil de l'enfant au sein du jardin d'enfants est organisé en réponse à ses besoins fondamentaux.

- **Les besoins physiologiques** : Les professionnels sont à l'écoute des besoins exprimés par l'enfant ou repérés par l'observation, (besoin de calme, d'être changé, de boire, etc.)
- **Le besoin de sécurité** : L'enfant doit pouvoir évoluer de façon autonome dans un environnement adapté et sécurisé. Le professionnel de part sa posture, accompagnera l'enfant dans ses expériences et se montrera rassurant en lui apportant des repères dans l'espace et dans le temps.
- **Besoin d'appartenance** : l'enfant a besoin de se sentir accepté dans le groupe dans lequel il vit (famille, structure d'accueil, etc.)

- **Besoin d'estime** : il prolonge le besoin d'appartenance à un groupe pour trouver sa place en tant qu'individu dans la société.
- **Besoin de s'accomplir** : l'enfant doit pouvoir jouer, se mouvoir, s'exprimer librement dans le lieu dans lequel il évolue.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants précise :

« Art. R. 2324-17.-I.-Les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants inscrivent leur action dans le cadre fixé au II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. »

Afin de pouvoir proposer un accueil adapté à l'ensemble des enfants, nous portons une attention particulière aux demandes faites pour des enfants avec des besoins spécifiques. Comme le stipule la loi du 20 février 2005 : *"toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté [...]".*

A ce titre, les structures collectives étudieront toutes les demandes d'accueils pour des enfants avec des besoins spécifiques. La famille sera reçue par la Direction et le référent santé et accueil inclusif afin d'évaluer la demande et les possibilités d'accueil avant la commission d'attribution des places afin de cerner les besoins. Lors de la commission d'attribution des places, une priorité d'accueil sera effectuée en fonction des possibilités d'accueil, des besoins de l'enfant et des modalités d'accompagnement nécessaires.

Si l'admission est validée, les parents devront fournir une attestation médicale.

Si nécessaire, un projet d'accueil individuel sera élaboré entre les parents, l'équipe éducative et le Président et adapté en fonction de l'évolution de l'enfant.

« Il est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des désirs et besoins physiques, physiologiques et affectifs ».

A ce titre, l'établissement pourra accueillir à la demande de ses parents un enfant en situation de handicap, atteint d'une affection chronique ou d'un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. L'admission, soumise à l'avis du médecin référent et/ ou de l'infirmière du Pôle Enfance de l'établissement, devra être compatible avec le fonctionnement et l'aménagement de la structure.

L'équipe se porte garant de la qualité, de la cohérence et de la pérennité de l'accueil pour ces enfants et pourra s'enrichir du travail en réseau (avec les partenaires extérieurs qui suivent l'enfant.

Si nécessaire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera élaboré entre le médecin traitant, les parents, le référent santé et accueil inclusif et le Président et sera adapté en fonction de l'évolution de l'enfant

Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants.

I-ACCUEILLIR L'ENFANT ET SA FAMILLE

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Objectifs pédagogiques :

- Mettre en œuvre des conditions favorables à la séparation quel que soit le mode d'accueil
- Assurer une discrétion lors des transmissions
- Partager les savoirs avec les parents et écouter leurs questionnements sans jugement
- Valoriser et accompagner les compétences parentales.

La première rencontre entre l'enfant, sa famille et les professionnels est une étape importante dans la période de familiarisation.

La qualité de cet accueil déterminera la relation de confiance qui se mettra en place entre les différents « protagonistes ».

S'agissant souvent d'une première expérience en collectivité et d'une première séparation d'avec le milieu familial, les professionnels seront attentifs à respecter les réactions de chacun dans le processus de séparation.

La période de familiarisation sera organisée en concertation avec la famille et en fonction du rythme de chacun. L'observation des enfants durant ces différents temps d'accueil permettra aux professionnels d'adapter la période en fonction de la réaction de l'enfant et de ses besoins, et également de tenir compte de la famille et des « ressentis » exprimés par ces derniers.

Les échanges avec la famille autour de l'accueil de l'enfant sont facilités par la disponibilité des professionnels. Des temps en dehors de l'accueil peuvent également être proposés aux familles pour aborder des sujets inhérents à leurs préoccupations

L'équipe du jardin d'enfants accorde un intérêt particulier à la communication, l'échange et l'information aux familles. Des articles sur des thématiques peuvent être mis à disposition des familles, servant ainsi d'informations mais également de support à l'échange.

II-VIE QUOTIDIENNE

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

a) L'épanouissement et l'éveil de l'enfant.

A travers... le JEU

« Le jeu est pour l'enfant ce que le travail est pour l'adulte »¹

Le jeu libre est un axe prioritaire au jardin d'enfants.

Activité principale de l'enfant le jeu est source de plaisirs, de découvertes et de partages.

Le jeu libre permet à l'enfant de faire ses expériences personnelles. Les professionnels ont, à ce moment précis, un rôle d'observation et d'accompagnement de l'enfant.

¹ Jean EPSTEIN « le jeu enjeu Adultes, enfants : vivre ensemble en collectivité » Ed. Dunod – 2011, 144p.

Ainsi à travers un aménagement de l'espace adapté, l'enfant pourra trouver librement et en toute sécurité à tout moment de la séance une réponse à ses besoins de jeux.

Ainsi, les besoins :

- ✓ moteurs,
- ✓ sensoriels,
- ✓ de création et d'expression,
- ✓ d'imitation et d'identification,
- ✓ de communication,

Seront considérés dans les propositions faites à l'enfant et dans l'aménagement de l'espace.

Celui-ci reste inchangé au cours des différentes séances permettant à l'enfant d'y créer ses repères.

Les postures professionnelles répondront à cette orientation éducative du libre choix par leur présence rassurante, leur disponibilité physique et psychique.

Généralement, se trouve un espace :

- moteur
- construction
- imitation, jeux symboliques
- lecture

Pour se construire et aborder la vie en collectivité, la proposition d'espaces structurés définis par un cadre et des règles permettra à l'enfant de s'inscrire dans le groupe. Ce cadre et ces règles doivent être cohérents et justifiés, visant à une harmonie du groupe où chacun se sent respecté.

La vigilance autour des stéréotypes.

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels (les) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

L'attention des professionnels (les) à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de fille et de garçon et la fierté qu'ils en tirent.

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les filles et les garçons soient encouragés de la manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés. Une attention particulière est apportée quant à la proposition de jeux mixtes et non genrés. L'enfant est acteur du choix de ses jeux.

Les familles sont invitées à entrer dans les espaces de vie des enfants et prendre le temps de l'échange avec les professionnels

A travers... LES PROPOSITIONS EDUCATIVES

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Pour le jeune enfant toute activité est source d'éveil et de découverte, cependant, un temps d'activités accompagné et soutenu par les professionnels est proposé au cours de la séance. Il s'agit

avant tout d'un moment de partage, de plaisir, qui permet de « faire ensemble », de proposer sans imposer.

Ces différentes propositions éducatives visent à offrir à l'enfant de multiples expériences sensorielles, de création et d'imagination qui vont répondre à son envie d'explorer le monde qui l'entoure et d'agir sur lui.

Elles permettent de développer la motricité fine et globale, le développement intellectuel, la confiance et l'estime de soi, le respect des autres, la vie en groupe, les règles de socialisation comme par exemple : attendre son tour, ranger, etc.

Des thèmes sont définis en équipe et déclinés dans les diverses propositions qui permettent de donner une dimension culturelle, événementielle, saisonnière, artistique sur une période plus ou moins longue. Les différents thèmes s'inscrivent dans des domaines variés (musique, activités motrices, activités de langage, de jeux, activités de création : peinture, collage, etc.). Le plaisir et non pas le « produire » reste avant tout l'objectif principal.

A travers ... LE LANGAGE

« TOUT EST LANGAGE »²

Le langage commence à se mettre en place mais l'enfant s'exprime également à travers diverses manifestations vocales et corporelles (langage non verbal).

Ce sont par leurs observations que les professionnels du jardin d'enfants pourront percevoir les besoins exprimés et adapter leur posture pour une réponse bienveillante aux besoins de chacun.

Les professionnels ont été formés sur la communication gestuelle basée sur la langue des signes pour permettre aux enfants de disposer rapidement d'un large vocabulaire pour s'exprimer et être mieux compris.

Les pleurs au moment de la séparation seront accueillis par l'équipe qui aura le souci d'accompagner l'enfant pour lui permettre de libérer les tensions liées à ce moment de séparation d'avec sa famille.

La verbalisation auprès de l'enfant de ce qui se passe, et de ce qui va se passer dans le temps est une valeur importante au jardin d'enfants, lui permettant ainsi d'être considéré dans son individualité.

Par le biais de la verbalisation, la valorisation des compétences de l'enfant sera exprimée vers l'enfant, renforçant ainsi son estime de soi et sa confiance.

L'expression orale et la proposition de supports seront favorisés au travers de médiateurs différents : livres, marionnettes, à manipuler seul ou accompagné de l'adulte.

L'enfant sera alors amené à nommer, exprimer des choses.

Outre le langage qu'il favorise, le livre tient une place importante au sein du jardin d'enfants : support d'échange à la relation, il crée du rire, des émotions, cultive l'imaginaire et ouvre des dimensions que l'enfant serait incapable de découvrir seul. L'imaginaire vient s'associer à son expérience pour l'aider à interpréter la réalité.

Sur l'ensemble des sites, le livre est à disposition des enfants, dans un espace aménagé à cet effet et propice au calme et à la détente.

² Françoise DOLTO « Tout est langage » Ed. Gallimard – 1995, 156p.

b) Le goûter

Un goûter est proposé aux enfants l'après-midi.

C'est un moment de partage collectif avec ses rituels.

Pour le jeune enfant c'est un apprentissage de l'autonomie qui peut nécessiter encore l'accompagnement de l'adulte. Ce doit être surtout un moment de plaisir

c) L'hygiène

Les gestes et l'attention des agents se veulent de qualité pour la recherche du confort physique, du respect du corps de l'enfant et de son intimité. Le change est un moment d'échange individualisé et privilégié qui permet à l'enfant de découvrir son corps.

Elément essentiel de l'autonomie de l'enfant, la propreté est souvent un sujet amené par la famille. Les professionnels sont alors à l'écoute de ces questionnements sans toutefois amener une solution, s'ensuit alors un travail d'accompagnement dans le respect du rythme de l'enfant.

Dès que le développement de l'enfant le permet le change peut s'effectuer debout et l'enfant est associé à ce moment. Les professionnels inviteront les familles à faciliter cet apprentissage et l'autonomie de l'enfant en les invitant à vêtir ce dernier avec des vêtements pratiques (ceinture élastique par exemple) qu'il peut enlever et mettre seul.

III-LA PLACE DES PARENTS

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

- a) La transmission d'information, les actions d'accompagnements

L'équipe du jardin d'enfants accorde un intérêt particulier à la communication, l'échange et l'information aux familles.

Le moment de l'accueil est un temps privilégié, les parents sont invités à entrer dans l'espace de vie des enfants et à prendre le temps d'échanger avec les professionnels. En effet pour de nombreuses familles le jardin d'enfants est le lieu unique (outre les consultations chez le médecin) où le développement de l'enfant est évoqué.

De part la disponibilité et la relation de confiance que les professionnels auront instauré avec les familles, ils seront enclins à accompagner ces derniers dans leurs questionnements ou difficultés telles que la séparation par exemple.

Dans certains cas, la collaboration avec les parents peut aller jusqu'à l'élaboration d'un projet individualisé pour les enfants ayant des besoins spécifiques.

Valoriser les parents dans leurs compétences parentales est un axe prioritaire au sein du jardin d'enfants.

Il s'agit d'aller là où le parent va, en respectant ses choix éducatifs, en l'aidant à analyser la situation lui permettant ainsi de trouver ses propres solutions et ce à son propre rythme.

Il peut être proposé des rencontres individuelles aux familles en dehors des temps d'accueil des enfants, en effet les temps d'accueil hebdomadaires ne sont pas toujours favorables pour « déposer » des préoccupations et ne respecte pas systématiquement la confidentialité.

- b) L'implication des familles

Les familles peuvent être associées au projet pédagogique de la structure par le biais de matériel qu'elles pourraient apporter ou par des compétences personnelles (musique, arts plastiques, langues étrangères, etc.) qu'elles pourraient mettre à profit dans une proposition éducative en concertation avec l'équipe.

Les familles peuvent être régulièrement sollicitées pour permettre des sorties extérieures telles que le déplacement à la bibliothèque, participation au défilé de carnaval, etc.

Deux fois par an les familles sont invitées pour partager un moment convivial autour d'un goûter, l'occasion pour chacun d'échanger et partager ses expériences.

IV-LES PARTENAIRES

Le jardin d'enfants agit et travaille en collaboration avec plusieurs partenaires locaux d'ordre culturel ou social. Ils participent au dynamisme du mode d'accueil. Ces partenariats s'inscrivent dans un environnement proche des structures ou du territoire.

a) Les partenaires culturels

- Mise en place d'un partenariat avec la bibliothèque pour certaines communes
- Emprunt de jeux auprès de la ludothèque intercommunale pour permettre un renouvellement des propositions faites aux enfants

b) Les partenaires sociaux

- La PMI (Protection Maternelle et Infantile) peut être amenée à appuyer l'accueil en collectivité auprès du service
- L'APASE : Association Pour l'Action Sociale et Educative (travail de partenariat pour le suivi de certains enfants)
- L'INPES : Institut National de Prévention et d'Education Pour la Santé

L'équipe éducative se veut être le relais des actions de prévention pour diffuser des plaquettes auprès des familles via un affichage dans les différents sites (accidents domestiques, sécurité, canicule, maladies hivernales, etc.).

V-LE TRAVAIL EN EQUIPE

a) Les réunions d'équipe :

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »

Un après-midi par mois l'ensemble de l'équipe se réunit pour une concertation. Ce temps permet de faire le « point » sur la partie administrative, les entrées pouvant se faire tout au long de l'année.

A l'occasion de ces temps sont évoquées également les différentes situations rencontrées. Celles-ci peuvent être de l'ordre de l'accueil d'un enfant et de sa famille, ou encore liées à des problèmes techniques ou organisationnels dans le jardin.

Ce temps mensuel permet aussi au binôme de se retrouver et d'échanger sur leurs pratiques permettant ainsi une cohérence dans l'application du projet éducatif et un travail en concertation sur les projets à venir. D'autre part 6 heures dans l'année sont réservées pour l'analyse de la pratique professionnelle avec la présence d'une psychologue afin de permettre à l'équipe d'analyser sa pratique au quotidien, d'échanger autour de situations problématiques et de trouver collectivement une réponse adaptée

b) La formation continue :

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeunes âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

En plus de la formation individuelle continue, le CIAS définit un plan de formation chaque année pour l'ensemble des services du Pôle Petite Enfance : Jardin d'enfants, Multi-Accueil, ludothèque, RPE.

Les thèmes retenus relèvent de toutes les observations relayées par l'ensemble des services vers la directrice du Pôle.

Chaque année l'ensemble du personnel encadrant mais aussi technique et administratif est ainsi formé sur l'une des trois sessions.

c) L'Accueil de stagiaires

Les structures accueillent des stagiaires (auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, éducateurs de jeunes enfants...) après accord du gestionnaire. Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la directrice et confiées à un tuteur, professionnel de la structure. Une convention de stage est signée entre l'organisme de formation et le gestionnaire (CIAS).

Les fonctions de l'équipe éducative :

Sous l'autorité du Direction Générale des Services, la Direction du Pôle Petite Enfance :

- Intervient en collaboration avec la directrice sur le fonctionnement du jardin d'enfants
- Est en charge de l'information, l'accompagnement et le soutien de la directrice
- Participe au plan de formation avec le service des Ressources Humaines
- Elabore en lien avec le service comptabilité le budget
- Assure l'optimisation de l'accueil des enfants au niveau qualitatif et quantitatif.

Et, sous l'autorité directe de la Directrice du Pôle Petite Enfance, la direction :

- Assure la gestion globale du jardin d'enfants
- Est garante d'un accueil individualisé de chaque famille et de chaque enfant
- Assure toute information sur le fonctionnement de l'établissement
- Gère les inscriptions et les admissions
- Présente l'établissement et son projet éducatif et social aux familles lors de l'admission de l'enfant
- Est responsable avec son équipe, du projet d'établissement, de son actualisation ainsi que de sa mise en œuvre.

Le personnel encadrant :

L'encadrement des enfants sur chaque séance de jardin d'enfants est assuré par un éducateur de jeunes enfants et un agent social titulaire du CAP Petite Enfance. Au total 1 éducateur de jeunes enfants et 1 agent social interviennent sur les jardins d'enfants.

- L'éducateur de jeunes enfants :

- Assure la continuité de fonction de direction sur site et réfère à la responsable les problèmes et aléas.
- Mène des actions d'éducation, d'animation et de prévention qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants dans un projet pédagogique
- Organise les échanges d'information entre l'établissement et les familles au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement et à l'occasion de rencontres associant familles et équipe de l'établissement
- Assure l'organisation et l'animation de chaque séance dont ils ont la charge
- Est garant du projet d'établissement
- Réfèrent à la responsable les problèmes et aléas

- L'agent social :

- Accompagne les enfants dans la vie quotidienne en soutien de l'éducateur de jeunes enfants
- Entretien le matériel et le linge.

- L'assistant administratif :

A en charge le secrétariat courant, l'exploitation des fichiers, la facturation, l'encaissement des participations (en qualité de régisseur) dues par les parents bénéficiant de ce service.

- Le référent santé et accueil inclusif :

Veille à l'accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques et à l'application des mesures préventives de santé et d'hygiène générale (cf. Règlement de fonctionnement)

CONCLUSION, ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

Le jardin d'enfants, lieu de vie et d'éveil, est un espace conçu pour que les enfants y trouvent une sécurité affective ainsi qu'une relation de confiance avec les différents adultes. Ceci permet à l'enfant de construire son identité propre et de s'épanouir au sein de la collectivité.

Un accueil particulier est fait aux parents afin qu'ils puissent trouver leur place. La collaboration avec ces derniers, le dialogue permanent et leur participation active à la vie de la structure conditionnent la qualité de ce mode d'accueil.

Le projet pédagogique est un socle fondamental au travail des professionnels. Ce projet vit au quotidien et continuera d'évoluer, en fonction de la réflexion de chacun et de l'intervention de nouveaux facteurs.

A ce jour plusieurs objectifs autour de l'accompagnement des familles se dessinent :

- La proposition de rencontres individuelles avec les familles de manière plus régulière
- La mise en place d'actions éducatives impliquant les familles (Ateliers)
- La sensibilisation des enfants et des familles aux gestes d'écocitoyenneté

